

7/

dürm" le 8 Novembre 1942 et la fin de
non recevoir catégorique et brutale que
j'avais opposée à la sommation
qu'ils nous ont faite, en quelques circons-
tances, de déclarer la guerre à l'Angleterre
et à l'Amérique.

Vous me demandez compte aujourd'hui
d'avoir tenu les propos. ~~que je~~⁷ ~~me~~⁸
~~serais~~ Je les ai prononcés pour
éviter des actes dont la France
aurait souffert. Je n'avais pas d'autre
moyen, représentant la France
malheureuse et blessée de la première,
contre certains risques. C'est en parlant
ce langage ou en tenant d'autres
propos que vous me reprochez sans
doute, que j'ai pu faire un barrage
à une main mise plus complète de
l'Allemagne sur la France et à
empêcher l'arrivée au pouvoir de
Doriot.



DEMANDE

La L. S. F. dont vous dites qu'elle incarnait
les meilleures traditions militaires de la France,
s'est en réalité conduite d'une manière
atroce. Le réquisitoire le plus dramatique qui
peut être dressé contre elle se trouve dans les
rapports de ses propres chefs qui font état des
opérations qu'ils ont commandées. Cela résulte
des documents transmis par le Ministère de la
Guerre. Nous plaçons sous vos yeux le rapport
MAM

d'un chef de Bataillon Simonin, sur la conduite de ses hommes. Il est question d'exécution d'otages, d'assassinats de femmes, d'enfants, de crimes odieux commis dans la région de Szytko en Janvier 1943. Ces agissements ont été jusqu'à émoi du Commandement allemand, qui chose à peine croyable, a envisagé des poursuites devant un Tribunal Militaire Allemand de cette formation, ainsi qu'il résulte d'un mémoire en défense du dit chef de Bataillon Simonin, à un Officier Supérieur Allemand, en date du 11 Février 1943.

Nous vous présentons également ce rapport, dans lequel Simonin tente d'expliquer sa conduite et celle de ses hommes et de mettre en doute les accusations portées contre eux ?

RÉPONSE

Je n'ai jamais eu connaissance des faits que vous me signalez et je suis surpris d'être interrogé à leur sujet. Je n'ai pas besoin de dire que je réprouve avec indignation les agissements criminels qui sont exposés dans le rapport et dont des Français se seraient rendus coupables.

Je regrette d'avoir été laissé dans l'ignorance de tels crimes commis par des hommes de la F. I. F., car je n'aurais certainement pas tenu les propos que vous m'avez opposés tout à l'heure et quelles que fussent les raisons politiques

W. Simonin
Lieut. Col.

que j'avais de les tenir.

Je ne me suis jamais occupé de la E. F. F. J'en avais laissé la direction complète à M^{re} De Brimon. Je suis seulement intervenu pour exiger qu'un contrôle soit exercé sur les dépenses de cette organisation.

M^{re} Cathala m'a dit, les difficultés qu'éprouvait l'Inspecteur des Finances chargé du contrôle des dépenses de la L. V. F. à remplir sa mission.

J'ai alors invité M^{re} De Brimon à surveiller plus activement l'usage qui était fait des crédits. C'est seulement sous cette forme que s'est produite mon intervention à l'égard de la L. F. F. Je n'ai jamais donné aucun ordre et les rapports du genre de celui que vous m'avez montré ne ~~sont~~ ^{ont} jamais été soumis.

Je ne veux pourtant pas clore ces explications concernant la E. F. F. sans dire que je fais la distinction entre certains éléments qui, fidèles jusqu'au bout à l'idéal qu'ils servent, n'ont pas craint d'exposer leur vie et ceux que j'ai qualifiés dans la déclaration que je viens de vous faire.

Lecture faite persiste et signe approuvant mots nuls





